

secondé par l'épiscopat et le clergé. L'évêque de Montréal prononça même l'interdit contre certaine paroisse qui ne voulait pas se soumettre à la loi de l'Éducation. Ce fait historique contraste étrangement avec les accusations d'obscurantisme et d'hostilité au progrès que des esprits excités lancent trop légèrement contre l'Église.

À sa première visite en 1842, le surintendant constata que les enfants n'assistaient presque pas aux classes. Les maisons d'écoles étaient dans un état pitoyable. Le mobilier scolaire était à peu près nul. On ne savait pas ce qu'était une méthode d'enseignement. Tout était à faire. Le docteur Meilleur se mit à l'œuvre avec courage et vécut assez longtemps pour jouir des progrès réalisés.

Cet état rudimentaire dans lequel on trouve l'instruction publique vers 1840 était le résultat direct de la situation politique créée par la cession du pays. De 1760 à 1840 nos ancêtres avaient sans cesse à combattre, dans les réunions, la presse et les parlements pour la conservation de nos droits religieux et politiques. Ils sauvèrent l'édifice national, mais ils ne pouvaient s'occuper de tous les détails; le mouvement qui se fit durant cette période au profit de l'instruction primaire dans les pays de l'Europe et même aux États-Unis, ne pouvaient se produire ici en pareilles circonstances. Il fallait assurer le droit de se gouverner avant de faire des lois.

Quelques notes empruntées aux annales de l'époque jetteront un peu de lumière sur l'organisation scolaire de la province.

Durant les deux premières années de son administration, le docteur Meilleur n'avait pas de bureau fixe, n'avait pas de secrétaire et il devait compter sur le zèle de sa fille aînée pour remplir ce rôle.

En 1852, le montant total des dépenses du bureau d'éducation, le salaire du surintendant compris, était de \$4,400.

En 1853, le surintendant veut s'abonner, au nom du département, à quelques revues pédagogiques, mais son Excellence le gouverneur lui répond officiellement qu'il ne peut accéder à cette demande.

Il n'y avait pas d'inspecteurs d'écoles. Tous les intéressés transigeaient directement avec le docteur Meilleur qui voyait parfois réunis

dans son bureaux des habitants du district d'Ottawa et du comté de Gaspé.

La loi de 1841 ne créait pas de surintendant, ne donnait aucune direction générale, ne prescrivait aucune pratique uniforme. Les instituteurs étaient payés par l'entremise du député du comté qui avait aussi le pouvoir de donner des certificats de capacité, de déterminer le nombre d'arrondissements, de fixer le site des écoles et de retirer les octrois. Mais le plus grand défaut de cette loi de 1841 était certainement dans la clause qui décrivait que "toutes les écoles recevant un octroi du gouvernement devaient être communes pour tous les enfants en âge de les fréquenter, sans distinction d'origine ou de croyance religieuse." Donc plus de garantie pour les minorités, nous devions en bien des cas avoir l'école indifférente, l'école sans Dieu. Cet état de choses ne pouvait durer. La loi de 1846 y mit fin en accordant les écoles dissidentes. La liberté de l'enseignement découle trop directement de *la liberté de la conscience* pour qu'il soit permis, dans un pays mixte comme le nôtre, d'y porter atteinte. Aussi est-ce avec un regret bien sensible que nous avons vu l'une des plus jeunes provinces de la Confédération fouler aux pieds la plus chère prérogative de tout cœur catholique et canadien-français.

PROGRÈS RÉALISÉS

On veut à tout prix prêcher que les Canadiens-français ne progressent pas en matières d'éducation. Ne succombons-nous pas, messieurs, à cette illusion indiquée de main de maître par l'illustre évêque de Péoria : "Comme la terre, la société humaine semble en repos." Pour en constater la marche, il faut regarder en arrière. Certes, il nous reste beaucoup à faire, mais Paris ne s'est pas bâti en un jour et ces contempteurs effrénés d'une province qui leur donne le pain quotidien ignorent-ils qu'un pays aussi vieux que la France a mis plus de quinze siècles à se former un système d'instruction publique, certainement supérieur au nôtre quant aux méthodes, mais qui est loin d'être le dernier mot de la pédagogie ? Au lieu de blâmer un clergé qui s'est saigné à blanc pour doter la Province d'institutions respectées, ne devrions-nous pas examiner les progrès réalisés, féliciter ceux qui en ont été à peu près les